



Association Régionale de Patinage de Vitesse du Québec - Région-Ouest

ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES EN COMPÉTITION

Voici la réglementation des circuits initiation de l'Association régionale de patinage de vitesse du Québec / Région Ouest concernant les équipements obligatoires en compétition :

Article 8.1 Patins

Les patins à longues lames sont obligatoires pour toutes les catégories des circuits initiation. Sauf pour la catégorie novice ou les patins de hockey seront permis mais les patins artistiques ne sont pas acceptés.

Article 8.2 Casques

Le casque protecteur de patinage de vitesse ou le casque protecteur de hockey seront obligatoires pour tous les patineurs.

Toute personne autre que les officiels majeurs oeuvrant sur la patinoire doit obligatoirement porter un casque dans le cadre d'une compétition courte piste. Cependant, la FPVQ recommande fortement le port du casque aux officiels sur glace.

Article 8.3 Protection faciale

Des lunettes sportives ou de protection ou une visière complète, seront obligatoires pour tous les patineurs. Les lunettes devront être retenues par une bande élastique. Le port de la grille est défendu.

Article 8.4 : Équipements

Une protection minimale est décrite dans les règlements de sécurité de la FPVQ, de même que dans les règlements de PVC. L'arbitre de la rencontre en assure l'application.

L'arbitre doit accepter des cônes réglementaires de couleurs vives ou voyantes lorsqu'il y a présence d'un patineur semi voyant sur la glace et que la demande d'utilisation est faite avant le début de la compétition.

FÉDÉRATION DE PATINAGE DE VITESSE DU QUÉBEC (FPVQ)

À titre d'information complémentaire, voici les règlements de sécurité de la FPVQ concernant les équipements obligatoires et conformes lors d'une compétition :

Casque :

Un casque protecteur avec une coquille extérieure rigide, approuvé ASTM 1849 (Élite et espoir seulement) s'attachant sous le menton. Le casque protecteur n'est pas obligatoire pour le patinage longue piste, style olympique.

Gants :

Des gants de cuir ou de matériel synthétique fabriqué avec un matériel ayant une résistance aux coupures.

Patins de vitesse :

Des patins aux pointes avant et arrière des lames arrondies. Cela peut se faire en limant le métal des lames ou en fixant des capuchons résistants et lisses aux bouts des lames de patins.

Lunettes de protections :

Des lunettes sportives (couleurs claires ou jaune recommandé) ou une visière complète, seront obligatoires pour tous les patineurs en courte piste. Les lunettes doivent être retenues par une bande élastique.

Autres équipements requis :

Un protecteur pour le cou du type bavette et répondant à la norme : CAN/BNQ 9415-370. Il doit être ajusté pour couvrir le cou et les parties molles de la région supérieure de la poitrine.

Des protège-tibias rigides.

Des protège-genoux ou des mousses denses de protection intégrées à la combinaison.

Pour les patineurs courte piste de niveaux élite et espoir, un maillot ou un sous-vêtement auxquels sera cousu un tissu résistant aux coupures aux endroits à risque : région inguinale, tendon d'Achille, artères radiales, cou et aisselles.

Un maillot et des tubes de kevlar anti-coupures **sauf pour le circuit initiation** courte piste et le niveau régional en longue piste.

Jocelyn Fraser
Vice-président aux officiels

Mise à jour : 20 juin 2011